



République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M. 43/2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAPART, Maire.

Étaient présents : Mesdames Véronique LATTE, Marie JOHANET, Karen BOURDON, Céline SAMSOEN, Claudine KELLER, Audrey MACÉ et Coralie BEAUVAIS et Messieurs Jean-Louis CHAPART, Gérard PIGNANT, Asatur HAKOBYAN, Julien BAILHACHE, Florian DESCOT et Enguerrand JOHANET.

Étaient absents excusés : Monsieur Bruno GARÇON qui a donné procuration à Monsieur Julien BAILHACHE
Monsieur Marc BOURGY

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 13 – nombre de procurations : 1 – nombre de votants : 14

Date de convocation : 25/06/2026

Date d'affichage : 25/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Karen BOURDON

Objet : Rambouillet Territoires : Sollicitation du fond de concours 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Rambouillet Territoire attribue des fonds de concours aux communes de l'Agglomération et que ces fonds de concours peuvent financer 50% du montant HT du reste à charge pour les communes lorsque celles-ci réalisent des opérations d'investissement,

Considérant que la commune de Prunay-en-Yvelines a réalisé sur 2025 et sur 2026 différentes opérations d'investissement pour un montant de 30 041,16 € HT,

Considérant que sur ces différentes opérations d'investissement réalisées, la commune n'a reçu aucune subvention,

Considérant que le reste à charge pour la commune de Prunay-en-Yvelines sur ces différentes opérations est de 30 041,16 € HT,

Considérant qu'il apparaît souhaitable de solliciter la totalité du fonds de concours 2025 d'un montant de 15 000 €,

D.C.M 43/2026

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le plan de financement annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 14, voix contre : 0, abstentions : 0

- **Approuve** la sollicitation du fonds de concours pour un montant de 15 000 € au titre de l'enveloppe 2025
- **Approuve** le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **S'engage** à justifier les dépenses réalisées
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 1^{er} juillet 2026
Le Maire,
Jean-Louis CHAPART



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

- Publiée par affichage à la porte de la Mairie le

02 JUL. 2026

- Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

03 JUL. 2026